

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

3 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

30

PRESENTS

18

VOTANTS

21

Pour	Contre	Abstention
21	0	0

N°

655

OBJET :

Débat d'orientations budgétaires 2025

L'an deux mille vingt-cinq (2025), le trois mars (3) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 12 février 2025, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM,

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Etaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames Martine BOUTILLAT, Nathalie COUTIER, Marie-Laure WERBROUCK, Messieurs Roland BOULARD, Philippe CAPPLAT, Christian COYON, Augustin DELAVENNE, Thierry DUPONT, Pascal LEFORT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Pascal PERROT, René SCHULLER, Alphonse SCHWEIN, Julien VALENTIN, Patrice VALENTIN, Patrick VIÉ,

Était présent le membre suppléant suivant :

Madame Liliane MARTIN (Suppléante de Jacques JESSON),

Etaient représentés :

Messieurs FORMET Jean-Pierre (Pouvoir à Didier NOBLET), François MOURRA (Pouvoir Pascal LORIN), Bruno ROULOT (Pouvoir Augustin DELAVENNE),

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

Vu l'article L.5217-10-4 du CGCT précisant que la présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

Vu la délibération n°646 portant sur le débat d'orientation budgétaire pour la Politique Tarifaire 2025,

Vu la délibération n°647 portant le vote de la Politique Tarifaire 2025,

Le Président précise que le SYVALOM a présenté lors du vote de la politique tarifaire 2025, les différents éléments du débat d'orientation budgétaire 2025. Toutefois au vu des délais imposés par le Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'actualiser les données pour la prochaine analyse et la définition du budget 2025.

Charges d'exploitation du SYVALOM :

Estimation des tonnages :

Les tonnages 2024 étant consolidés, le SYVALOM propose aux membres du Comité Syndical d'estimer les charges d'exploitation sur la base des tonnages réels 2024 :

	2023	2024	BP 2025
OM	66 922 tonnes	60 879 tonnes	61 000 tonnes
Encombrants	13 519 tonnes	13 699 tonnes	14 000 tonnes
Collectes sélectives	16 002 tonnes	18 377 tonnes	18 500 tonnes
Cartons	1 385 tonnes	1 814 tonnes	2 000 tonnes
Biodéchets	5 499 tonnes	7 840 tonnes	8 000 tonnes

Estimation des tarifs :

Les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont calculés sur la base des indices connus à cette même date :

Indices		01/01/2025	Evol. /2024	Révision UVE	Révision UVA	Révision MPGP	Révision transfert/ transport
ICHT-IME	Main d'œuvre Ind. méca et élec.	141.4	3%	X	X		
FSD2	Frais et services divers 2	169.8	-2%	X	X		
BT40	Bati : chauffage central	128.4	2%	X	X		
ICHT-E	Main d'œuvre Gestion déchets	135.3	3%			X	X
010534 715	Prod de l'industrie : matériel de lavage et manutention	127.5	-1%			X	
010534 596	Prod de l'industrie : Gazole	140.8	-6%			X	
04510	Conso : électricité	168.3	10%			X	
BT50	Bati : rénovation, entretien tout corps d'état	133.2	1%			X	
FSD1	Frais et services divers 1	180.2	-4%				X

L'application de ces valeurs d'indices dans les formules de révision de chaque contrat montre une évolution des tarifs en 2025 de l'ordre de :

- Tarifs UVE : 1%
- Tarifs UVA : 1%
- Tarifs CDT : 3%
- Tarifs Transfert/transport : 1%

Estimation des charges d'exploitation UVEA :

- Les charges relatives au crédit-bail augmentent comme chaque année de 1%.
- En revanche, aucune charge fixe proportionnelle ne devrait être appliquée en 2025 puisque les tonnages estimés ne dépassent pas 83 000 tonnes.
- Les recettes électriques sont directement déduites des charges. Elles sont estimées sur la base d'un prix de vente d'un volume Bloc de 0.5 MW à 82.80 €/MWh (tarif négocié l'année dernière) et d'un résiduel à 43 €/MWh (= prix plancher contractuel).
- En plus des coûts de traitement sur l'UVEA, la TGAP à 15 €/t s'appliquera en 2025

PRESTATION	SYVALOM / EXT	2025
Crédit bail		4 330 142,08 €
FIPE		- €
Redevance		55 715,40 €
Traitement des OM	SYVALOM	5 859 958,24 €
Traitement des ENC	SYVALOM	1 081 064,78 €
Traitement des BIO	SYVALOM	826 240,00 €
TOTAL CHARGES UVEA	SYVALOM	12 153 120,50 €
TGAP OM	SYVALOM	915 000,00 €
TGAP ENC	SYVALOM	210 000,00 €
TOTAL CHARGES TGAP	SYVALOM	1 125 000,00 €

Estimation des charges d'exploitation Gestion des CS :

Concernant les coûts relatifs à la gestion des collectes sélectives, il convient de tenir compte **du phasage prévisionnel prévu au contrat MGP**, il est proposé ici d'estimer :

- la période de **Mise en Service Industrielle (MSI)** de janvier à juin inclus,
- puis la **période d'exploitation définitive** à compter de juillet.

PRESTATION	SYVALOM / EXT	2025
Transfert-Transport	SYVALOM	706 185,14 €
Forfait MSI	SYVALOM	654 873,45 €
Entretien MSI	SYVALOM	276 476,09 €
Tri Phase 4	SYVALOM	991 837,82 €
Conditionnement cartons	SYVALOM	23 590,60 €
Entretien Phase 4	SYVALOM	161 668,22 €
GER	SYVALOM	98 096,68 €
Carac	SYVALOM	30 667,78 €
Transport RDT	SYVALOM	15 274,91 €
Traitement des RDT	SYVALOM	426 528,11 €
TOTAL CHARGES EXPL CDT	SYVALOM	3 385 198,82 €
TGAP RDT	SYVALOM	66 600,00 €
TOTAL CHARGES TGAP	SYVALOM	66 600,00 €

Recettes d'exploitation du SYVALOM :

Estimation des recettes d'exploitation UVEA :

- Les recettes d'exploitation relatives à l'UVEA sont **les recettes thermiques** découlant de la vente de chaleur par AUREADE au RCU et RCI. Elles sont estimées ici sur la base :
 - Des engagements contractuels de vente et consommation de chaleur définis dans les conventions de vente de chaleur (60 000 MWh pour le RCU et 22 000 MWh pour le RCI en 2025) ;
 - Des prix de vente révisés ;
 - Ainsi que sur les règles de reversement définies dans le contrat.

- Les **recettes issues de la politique tarifaire 2025** validée en décembre 2024.

PRESTATION	SYVALOM / EXT	2025
Recettes chaleur	SYVALOM	- 944 608,00 €
PF BLOC 1	SYVALOM	- 2 750 448,16 €
PV BLOC 1	SYVALOM	- 7 538 135,08 €
TOTAL RECETTES EXPL	SYVALOM	- 11 233 191,24 €
TGAP OM	SYVALOM	- 913 181,10 €
TGAP ENC	SYVALOM	- 210 000,00 €
TOTAL RECETTES TGAP	SYVALOM	- 1 123 181,10 €

Estimation des recettes d'exploitation Gestion des CS :

- Les recettes d'exploitation relatives à la CS sont les **recettes issues de la politique tarifaire 2025**
- A cela s'ajoute **la refacturation à CHAZELLE** (exploitant du CDT) du coût de traitement des refus dépassant les performances contractuelles conformément au dernier avenant au MPGP.

PRESTATION	SYVALOM / EXT	2025
PF BLOC 2	SYVALOM	- 1 783 706,48 €
PV BLOC 2	SYVALOM	- 5 717 446,00 €
Redevance	SYVALOM	- €
Refacturation RDT Chazelle	SYVALOM	- 52 123,71 €
TOTAL RECETTES EXPL	SYVALOM	- 7 553 276,19 €
TGAP RDT	SYVALOM	- 66 600,00 €
TGAP RDT Chazelle	SYVALOM	- 5 550,00 €
TOTAL RECETTES TGAP	SYVALOM	- 72 150,00 €

Estimation des Charges et Recettes d'exploitation générées par les partenariats :

Estimation des charges et recettes d'exploitation UVE :

PRESTATION	SYVALOM / EXT	2025
Traitement des OM	SMET55	1 504 922,46 €
TOTAL CHARGES UVEA	EXT	1 504 922,46 €
TGAP OM	SMET55	180 000,00 €
TOTAL CHARGES TGAP	EXT	180 000,00 €
Traitement des OM	SMET55	- 1 624 922,46 €
TOTAL RECETTES EXPL	EXT	- 1 624 922,46 €
TGAP OM	SMET55	- 180 000,00 €
TOTAL RECETTES TGAP	EXT	- 180 000,00 €
TOTAL	EXT	- 120 000,00 €

Estimation des charges et recettes d'exploitation CDT :

PRESTATION	SYVALOM / EXT	2025
TOTAL CHARGES EXPL CDT	SDED52	669 391,74 €
TOTAL CHARGES EXPL CDT	SMET55	442 063,58 €
TOTAL CHARGES TGAP	SDED52	14 400,00 €
TOTAL CHARGES TGAP	SMET55	10 440,00 €
TOTAL RECETTES EXPL	EXT	- 1 784 304,68 €
TOTAL RECETTES TGAP	EXT	- 24 840,00 €
TOTAL	EXT	- 672 849,36 €

Estimation des autres charges :

- Les charges courantes (location photocopieur, entretien des locaux, consommables, Cloud et informatique, indemnités élus, etc.) ;
- Les charges de personnel basées sur 4 agents fonctionnaires et 4 agents contractuels ;
- Le suivi des marchés en cours :
 - Suivi MPGP (réunions d'exploitation + rapport annuel) ;
 - Suivi DSP (réunions d'exploitation + rapport annuel).
- Les éventuelles réparations du process du CDT suite à la présence d'indésirables (bacs de collecte, barres de fer, etc.) ;
- Les charges d'amortissements :

Ancien CDT	215 500 €
Nouveau CDT	880 000 €
Travaux RCUI + Bref	970 000 €
TOTAL	2 065 500 €

- Les charges relatives aux emprunts :

		Capital emprunté	Taux	Durée	Début REMB	Intérêts 2025	Amortissement 2025	CRD au 31/12/2025
E3	CDT N°1	5 150 219,36 €	1,75%	20	2017	121 109,35 €	205 649,99 €	3 293 883,86 €
			Evolution taux			3,40%		
E4	CDT N°2	1 219 376,11 €	1,75%	20	2017	28 554,89 €	47 837,00 €	783 756,21 €
			Evolution taux			3,40%		
TOTAL CDT						149 664,24 €	253 486,99 €	4 077 640,07 €
E7	RCU-BREF	5 000 000,00 €	0,20%	3	2021			
E8	RCU-BREF	5 000 000,00 €	0,63%	20	2022	170 940,04 €	139 549,85 €	4 860 450,15 €
E12	RCU-BREF	10 459 758,00 €	0,63%	20	2022	59 281,56 €	497 953,97 €	9 098 233,26 €
TOTAL RCU-BREF						230 221,60 €	637 503,82 €	13 958 683,41 €
E11	CDT PROCESS	3 000 000,00 €	3,79%	7	2024	10 105,20 €	388 894,96 €	2 422 090,02 €
E10	CDT BATI	6 200 000,00 €	3,82%	15	2024	225 420,81 €	348 423,39 €	5 682 269,89 €
E13	CDT PROCESS	5 000 000,00 €	3,25%	5	2025	115 781,25 €	750 000,00 €	4 250 000,00 €
TOTAL NOUVEAU CENTRE DE TRI						442 254,66 €	1 487 318,35 €	12 354 359,91 €
TOTAL GLOBAL						822 140,50 €	2 378 309,16 €	30 390 683,39 €

- Les charges relatives aux projets 2025 :

- Le solde des travaux de l'UVEA = 523 100 €
- Le solde des travaux du CDT = 3 710 500 €
- Les frais d'études et, le cas échéant, les frais de publicité des marchés ::
 - Atteinte des performances du CDT :
 - L'AMO pour le suivi de l'atteinte des performances CDT ;
 - Renouvellement DSP :
 - L'AMO pour la clôture de la DSP actuelle ;
 - L'AMO pour la passation de la nouvelle DSP (visites, analyses offres, négo, etc.) ;
 - Les indemnités des candidats non retenus dans le cadre de la procédure de passation de la nouvelle DSP ;
 - Rédaction des éventuels marchés transport et traitement des déchets verts ;
 - Agrandissement du CT de Pierry ;
 - Rédaction de l'éventuel marché de maître d'œuvre (travaux CT Pierry) ;
 - Rédaction de l'éventuel marché de travaux du CT Pierry ;
 - Salle d'accueil du Grand Public :
 - Définition des besoins de la salle d'accueil du Grand Public ;
 - Rédaction d'un éventuel marché de travaux de la salle Grand Public
- L'accompagnement juridique des avocats (contentieux, etc.) ;

Estimation des autres recettes :

- Les recettes d'amortissements ;

Ancien CDT	35 000 €
Nouveau CDT	99 500 €
Travaux RCUI + Bref	543 000 €
TOTAL	677 500 €

- Le solde des Fonds-Chaleur pour l'UVE en 2025 = 3 450 000 €
- Les CEE pour l'UVE = 4 384 000 €
- Les subventions ADEME pour le CDT en 2025 = 440 000 € ;
- Les aides CITEO pour le CDT en 2025 = 420 000 €.

VU l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les établissements publics des communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice dans les deux mois précédant le vote de celui-ci,

Vu les éléments présentés,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

PREND ACTE des orientations budgétaires présentées par le Président pour l'année 2025.

Extrait certifié conforme
La Veuve, le 3 mars 2025
Le Président

